

Certificat de spécialisation Délégué à la protection des données (DPO/CIL)

Présentation

Publics / conditions d'accès

Prérequis :

Le certificat de spécialisation est ouvert aux auditeurs :

- Justifiant au moins d'un diplôme reconnu de niveau bac + 3/4 et d'une expérience professionnelle dans le domaine si possible
- Avoir le niveau au minimum équivalent aux enseignements dispensés par les UE DRA001 (présentation générale du droit) et DRA002 (initiation aux techniques juridiques fondamentales) du CNAM ou posséder de bonnes connaissances de base en droit des affaires.
- Disposant d'une bonne sensibilisation aux outils des technologies de l'information et de la communication.

Objectifs

- Permettre à l'auditeur de prétendre à l'exercice de la fonction de délégué à la protection des données (DPD) interne ou externe, à temps plein ou partiel, au sein d'entreprises, organismes publics ou associations, professions réglementées ou activités de consulting externe.
- Permettre à l'auditeur de prétendre à l'exercice de la fonction de "réfèrent protection des données" à temps plein ou partiel, au sein d'entreprises, organismes publics ou associations.
- Dans le contexte du RGPD et de la nouvelle loi française sur la protection des données personnelles, identifier les nouvelles contraintes opérationnelles pour les professionnels ainsi que les chantiers "métiers" à mettre en oeuvre à court et moyen terme

Modalités de validation

- Validation des deux UE DNT 104 (DRA1014) et DNT 105 (DRA105) ainsi que d'un cas pratique (UA)

Compétences

- Comprendre les enjeux et obligations de la nouvelle réglementation européenne en matière de protection des données personnelles (RGPD)
- Connaître le statut et les missions du délégué à la protection des données (DPD / DPO)
- Acquérir les savoir-faire nécessaire à l'accomplissement des missions du DPD en entreprise, organisme public ou associatif.
- Garantir la conformité à la réglementation "informatique et libertés" en interne et vis à vis des autorités publiques (CNIL, régulateurs sectoriels).
- Bénéficier d'une sensibilisation au droit du commerce électronique
- Connaître les droits et obligations dans l'usage des technologies de l'information et de la communication.
- Maitriser les risques juridiques encourus par le représentant légal d'un organisme, l'employeur et les salariés.

🌟 Valide le 19-01-2019

Code : CS5200A

10 crédits

Certificat de spécialisation

Responsabilité nationale :

EPN14 - Droit et immobilier /
Dominique ROUX ROSSI

Responsabilité

opérationnelle : Guillaume
DESGENS

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Niveau de sortie : Sans

niveau spécifique

Mode d'accès à la

certification :

- Formation continue
- Validation des Acquis de l'Expérience

NSF :

Métiers (ROME) :

Correspondant /
Correspondante Informatique
et Libertés - CIL (K1903)

Contact national :

EPN14 - Métiers du droit
EPN14, 37 3 38, 2 rue Conté
75003 Paris
01 40 27 25 79
Sylvie Molina
chaire.droit-travail@cnam.fr

- Appréhender les moyens de protection des ressources et des données informatiques de l'entreprise, de l'organisme public ou associatif.

- Réalisation de cas pratiques et mises en situation professionnelle - acquisition de compétences métier

- Acquisition de compétences métier

- Élargissement de compétences

Pôle d'excellence en droit à la protection des données, et fort d'une équipe enseignante composée de professionnels reconnus, le CNAM est par ailleurs devenu depuis quelques années le premier organisme public de formation au droit à la protection des données personnelles, et forme chaque année plusieurs centaines de professionnels au RGPD et à la réglementation "informatique et libertés"

Enseignements

10 ECTS

Droit des technologies de l'information et de la communication

DNT104

4 ECTS

Métier du délégué à la protection des données (DPD / DPO)

DNT105

6 ECTS

Étude de cas - mise en situation professionnelle RGPD

UADR0A

0 ECTS